



Cercle de Recherches et d'Etudes Appliquées
à la Thérapie InterPersonnelle

Association loi 1901
JO du 5 mars 2005, n° de parution 20050010
Siège social : 46 avenue du Parmelan, 74000 ANNECY
N° de Formation DPC-CNQSP 15871700033-S1
Mail : creatip.tip@gmail.com
Président : Dr L. Jacquesy

Formation à la thérapie Interpersonnelle

La thérapie interpersonnelle est une des thérapies les plus efficaces dans les troubles thymiques. Son efficacité est égale à celle des thérapies cognitivo-comportementales (études comparatives, méta-analyses). Elle a été développée durant les années 1970 et a été manualisée en 1984. Elle est validée dans tous les guidelines internationaux avec le niveau de preuve et de confiance le plus élevé.

Son champ d'indication a été élargi, avec des preuves robustes, bien au-delà des simples épisodes dépressifs majeurs. De plus, la recherche dans ce domaine psychothérapique reste active. Pour autant cette technique psychothérapique demeure encore largement méconnue en France et peu pratiquée.

Notre enseignement aborde les bases théoriques, les techniques et la conduite des thérapies interpersonnelles. Au-delà de l'enseignement magistral, il permet l'évocation de situations cliniques, et favorise les séances de supervision, concrètes et pragmatiques.

Il se déroule sur la période d'une année calendaire, un samedi par mois de 9H30 à 17H30 et est accompagné de demi-journées optionnelles complémentaires. Il permet d'obtenir un diplôme validant de thérapeute interpersonnel sur la base d'un mémoire articulé sur un cas clinique. Ce diplôme doit être complété par une supervision d'un deuxième cas, après la soutenance du mémoire pour valider les normes internationales de l'International Society of Interpersonal Psychotherapy (ISIPT).

Inscriptions

Cette formation est ouverte aux psychiatres, aux médecins spécialistes et généralistes intéressés par cette formation, aux internes de médecine (générale et spécialisée) et aux psychologues. Elle est également ouverte aux infirmier(e)s, aux assistant(e)s sociales et aux éducateurs impliqués dans le champ de la santé mentale.

Sous réserve de places disponibles, le dépôt de candidature est examiné par le comité pédagogique. Il doit comprendre :

- une lettre de motivation
- un curriculum vitae
- les coordonnées complètes professionnelles et personnelles (y compris électroniques)
-

La candidature doit être adressée au secrétariat de CREATIP :

Docteur Benjamin LAVIGNE, Docteur Thierry BOTTAI - Secrétariat de CREATIP
Pôle de Psychiatrie Générale de Martigues - Hôpital du Vallon
Centre Hospitalier de Martigues – BP 50248
13698 MARTIGUES CEDEX
FRANCE
Tél 04 42 43 28 24 – Fax 04 42 43 28 44
Mail : creatip.tip@gmail.com
De préférence par courrier électronique (mail).

A l'acceptation de votre candidature, un dossier complet d'inscription est envoyé et doit être retourné avec le paiement des droits d'inscription.

Les droits d'inscription sont les suivants :

Inscription individuelle :	1300 €
Inscription professionnelle DPC via institution :	1900 €
Inscription Internes et Etudiants :	800 €
Inscription spécifique pour les membres de l'AJPJA (AJPJA : Association des Jeunes Psychiatres et Jeunes Addictologues)	1000 €
Inscription spécifique pour les membres de l'AFFEP (AFFEP : Association Française Fédérative des Etudiants en Psychiatrie)	600 €

Attention la nécessité de validation par DPC (DPC-CNQSP 15871700033-S1) impose un surcout de 430 €, quelque soit la modalité d'inscription. Dans ce cas, 430 euros supplémentaires sont à rajouter au montant de l'inscription (par rapport aux coûts indiqués), ils sont destinés au CNQSP.

Le paiement est exigé avec le dossier complet d'inscription. Dans le cas d'une inscription avec une institution, une attestation d'accord par la cellule formation ou la direction des ressources humaines doit être jointe.

Un paiement fractionné est possible sous réserve d'acceptation. Trois chèques doivent être établis et adressés avec le dossier complet d'inscription et ils seront débités par intervalle de deux mois.

Le paiement de ces droits d'inscription inclut l'inscription à la session de supervision du deuxième cas, après la soutenance du mémoire de formation.

L'enseignement

L'enseignement est animé par des psychiatres formés et expérimentés en thérapie interpersonnelle. Il se déroule sur une année calendaire, de janvier à novembre. Il se déroule 1 samedi par mois environ (sauf juillet et août), de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 soit 7 heures sur 11 samedis. L'enseignement magistral est complété par l'illustration de cas cliniques. Des séances de situations cliniques ou de cas cliniques présentés par les étudiants font l'objet de discussions, clarifications et supervisions par le comité pédagogique.

Le lieu et l'intitulé de l'enseignement sont détaillés dans le programme annuel de formation.

La fin de la formation est sanctionnée par la soutenance d'un mémoire (entre 15 et 30 pages) portant sur un cas clinique soutenu devant le comité pédagogique. La formation doit avoir été validée au préalable avec un nombre minimum de présence requise aux journées de formation.

Cette formation initiale donne lieu à l'établissement d'une attestation de validation de formation diplômante en thérapie interpersonnelle délivrée par CREATIP.

Cette formation initiale doit être complétée par la présentation et la supervision d'un deuxième cas de thérapie interpersonnelle après la soutenance du mémoire pour obéir aux normes de l'ISIPT (International Society of Interpersonal Psychotherapy).

L'association CREATIP

L'association CREATIP ou Cercle de Recherche et d'Etudes Appliquées à la Thérapie Inter Personnelle a été fondée en 2005. Les membres fondateurs ont suivi leur formation à la Columbia University à New-York sous l'égide de Myrna Weissman, Lena Verdelli, & Kathleen Cougherty. Ils ont également développé des liens et des travaux avec la Western Psychiatric Institute and Clinic University of Pittsburgh School of Medicine, Pittsburgh et plus précisément Ellen Frank et Holly Swartz.

L'association CREATIP est mentionnée et référenciée sur le site de l'ISIPT (*International Society of Interpersonal Psychotherapy*), et elle compte parmi ses membres l'actuel président de cette société, le Dr Oguz Omay.

Après la formation, l'inscription à l'association impose le paiement d'une cotisation annuelle et permet le référencement du thérapeute au sein de l'association. Elle permet également de participer aux sessions de supervision organisées annuellement par CREATIP.

CREATIP - Association loi 1901 (JO du 5 mars 2005, n° de parution 20050010)

Secrétariat CREATIP : Dr Benjamin LAVIGNE,

Mail : creatip.tip@gmail.com

Comité Pédagogique : Drs E. Audebert, T. Bottai, C. Dupuy, A. Huck, V. Hus, L. Jacquesy, F. Kochman, B. Lavigne,